

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

STATUT

Recommandation en cours

Version 6



▲
95%

Travaux réalisés

- 1^{er} janvier 2026 : Entrée en vigueur de la loi du 24 juillet 2025 portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État 2) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel
- 1^{er} juillet 2024 : Le Luxembourgticket GIE reprend les activités « Luxembourgticket », « echo.lu » et « culture.lu », exécutées jusqu'alors par l'agence luxembourgeoise d'action culturelle (alac).
- 1^{er} janvier 2024 : Entrée en vigueur des lois du 14 juillet 2023 portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Espace culturel des Rotondes, Théâtre National du Luxembourg et Trois C-L – Maison pour la Danse
- 17 novembre 2023 : Constitution du groupement d'intérêt économique dénommé Luxembourgticket GIE ayant comme objectif la reprise, la pérennisation et le développement des activités « Luxembourgticket », « echo.lu » et « culture.lu », actuellement exécutées par l'alac.
- Octobre 2023 : Constitution de l'association sans but lucratif de préfiguration « Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg » ayant comme objet la gestion et la promotion des châteaux et sites patrimoniaux situés sur le territoire luxembourgeois et comme vocation de devenir, à terme, un établissement public sous la tutelle du ministre de la Culture
- 30 mars 2023 : Dépôt des projets de loi portant création
 - d'un établissement public nommé « Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain » (doc. parl. n° 8188)
 - d'un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean » (doc. parl. n° 8189)
 - d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes » (doc. parl. n° 8190)
 - d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg » (doc. parl. n° 8191)
 - d'un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse » (doc. parl. n° 8192)

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- Automne 2022 : Examen des avis du Conseil d'État et de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et adoption d'amendements parlementaires
- Été 2022 : Travaux de consultation avec différentes associations (Casino Luxembourg, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Rotondes, Théâtre national du Luxembourg, Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois (Trois C-L) en vue de la rédaction d'avant-projets de loi portant création de nouveaux établissements publics
- 23 mai 2022 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État (doc. parl. n° 8011)
- 1^{er} mars 2022 : Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels pour gérer la mise en œuvre de l'évaluation du programme de travail 2022-2024
- Février-mars 2022 : Vote et entrée en vigueur de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) (doc. parl. n°7473)
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux associations Casino Luxembourg, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg et la fondation Musée d'art Moderne Grand-Duc Jean la forme juridique d'établissement public, dotés d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril à décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel
- 26 juillet 2021 : Adoption d'amendements gouvernementaux au projet de loi sur les associations sans but lucratif et les fondations (doc. parl. n° 6054).
- 19 avril 2021 : Réunion avec l'Inspection générale des Finances sur la création d'un établissement public « Centre pour les monuments historiques »
- Fin 2020 et début 2021 : Consultations avec des associations sans but lucratif paraétatiques (Rotondes, Casino Luxembourg et Théâtre national du Luxembourg) quant au changement de leur statut juridique en établissement public
- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice : échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif
- Juillet 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel qui prévoit que le Centre national de recherche archéologique devient un institut culturel de l'État, l'« Institut national de recherches archéologiques » (INRA) et que le Service des sites et monuments nationaux devient l'« Institut national pour le patrimoine architectural » (INPA)

Travaux en cours

- Réformer la loi sur le mécénat (voir recommandation KEP n° 62)

Communications officielles

- [09.07.2025 : La Chambre des députés adopte le projet de loi renforçant la gouvernance et le soutien à la production audiovisuelle](#)
- [17.01.2024 : Nomination des conseils d'administration des cinq nouveaux établissements publics](#)
- [29.06.2023 : Création de cinq nouveaux établissements publics dans le secteur culturel](#)
- [16.03.2023 : La ministre de la Culture Sam Tanson a présenté cinq projets de loi portant création d'établissements publics dans le domaine de la culture](#)

Documentation

- [Loi du 24 juillet 2025 portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1\) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État 2\) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse »](#)
- [Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État](#)
- [Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques \(INRA\) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural \(INPA\)](#)

Contact

- Carl Adalsteinsson
(+352) 247 86603
carl.adalsteinsson@mc.etat.lu
- Gene Kasel
(+352) 247 88622
gene.kasel@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 30.01.2026